



# Produits du tabac alternatifs et tendances possibles

## Analyse de la Commission fédérale pour la prévention du tabagisme (octobre 2019)

### 1. Introduction

Aujourd'hui, l'industrie du tabac ne nie plus la nocivité du tabagisme : pourquoi est-il donc encore politiquement si difficile d'instaurer une prévention structurelle fondée sur des preuves en matière de tabac et de nicotine ?

Intérêts économiques particuliers pharaoniques et importants enjeux de santé publique se font face. Néanmoins, invoquer ces intérêts économiques est un faux prétexte. En effet, ne serait-ce que pour des raisons éthiques, les bénéfices d'une seule branche ne sauraient compenser les pertes infiniment plus élevées de tous les autres pans de l'économie, les atteintes à la santé et les nombreux décès prématurés.

Comme l'a montré l'histoire de l'industrie du tabac, pourtant associée à la souffrance et à la mort, il est extrêmement difficile de réglementer une branche si puissante financièrement, dont les produits autorisés rendent les consommateurs dépendants et génèrent des profits gigantesques.

Dans les marchés saturés des pays riches et démocratiques, la consommation de cigarettes stagne depuis un certain temps déjà. Elle est même en recul lorsque des mesures de prévention du tabagisme et de la dépendance à la nicotine reposant sur des preuves scientifiques ont été prises et bénéficient d'un ancrage structurel. Des mesures que la publication de documents internes de l'industrie du tabac, qui ont mis en lumière ses agissements douteux, a rendue acceptables sur le plan politique.

Depuis quelques temps dans certains pays (p. ex. aux États-Unis), depuis peu en Suisse, des produits à la nicotine alternatifs arrivent sur le marché, prenant d'assaut ce nouveau créneau dans le seul but de reconquérir la clientèle « perdue » et de continuer à s'enrichir sur le dos de la dépendance à la nicotine. Il s'agit premièrement des cigarettes électroniques, substituts nicotiques, censés aider les fumeurs plus ou moins disposés à arrêter dans leur difficile tâche. Parfois aromatisées, elles sont de plus en plus souvent vendues comme des produits *lifestyle* qui poursuivent un but louable, à savoir faciliter l'arrêt du tabac, ou tout du moins en réduire les risques. En Suisse, elles ne sont de surcroît pour l'instant que très peu réglementées : leur vente aux mineurs est autorisée, tout comme leur consommation dans des espaces publics fermés. Du point de vue de la protection contre le tabagisme passif, c'est très problématique. Deuxièmement, divers fabricants de tabac ont mis sur le marché des produits du tabac chauffé qui, du fait qu'ils sont chauffés et non brûlés, seraient moins nocifs pour la santé. À noter cependant qu'il n'existe pratiquement aucune étude indépendante à ce sujet. Ces nouveaux produits permettent à l'industrie du tabac de se présenter comme une partie prenante à la solution plutôt que comme un élément du problème. Elle exploite ainsi les zones grises ou les lacunes de la législation en sa faveur.

Les cigarettes électroniques sont majoritairement produites et commercialisées par des entreprises indépendantes de l'industrie du tabac. Néanmoins, au vu du succès retentissant de JUUL® aux États-Unis, notamment auprès des jeunes, la cigarette électronique a suscité un regain d'intérêt de la part

de l'industrie du tabac. Altria, la société mère de Philip Morris International, a ainsi acquis 35 % des actions de JUUL® pour 13 milliards de dollars, en plus des 2 milliards de dollars versés en bonus aux 1500 employés de la start-up. Dès lors, quelles activités et techniques de marketing adoptées par l'industrie de la cigarette les fabricants de tabac vont-ils désormais utiliser et développer pour promouvoir JUUL® et peut-être d'autres cigarettes électroniques ? Ce questionnement s'applique également aux produits du tabac chauffé, principalement développés et commercialisés à grands frais par l'industrie du tabac dès le départ.

Les questions suivantes se posent : quels sont les risques d'un marché des succédanés de tabac – notamment des cigarettes électroniques – non, ou insuffisamment, réglementé ? Quels enseignements peut-on tirer de l'expérience des pays confrontés depuis plus longtemps déjà à la cigarette électronique ? Quelle est la situation actuelle en Suisse ? Quelles mesures faut-il prendre en Suisse ?

## **2. Quels sont les risques sanitaires potentiels des produits de substitution ?**

Même si les risques potentiels des produits renfermant de la nicotine sont encore peu connus, on peut d'ores et déjà affirmer qu'ils ne sont pas complètement inoffensifs. Les produits du tabac chauffé (voir référence no 8) sont des produits du tabac même si ce dernier n'est pas brûlé. Comme la cigarette traditionnelle, ils génèrent de nombreux produits de pyrolyse, de sorte que l'on peut s'attendre à des « effets secondaires » similaires sur le long terme. Outre les nombreux composants connus et inconnus contenus dans la vapeur de cigarette électronique et dans les produits du tabac chauffé, la nicotine elle-même a une influence négative sur la santé cardiovasculaire. De plus, les particules fines contenues dans la vapeur de cigarette électronique pourraient être nocives pour les poumons, car leur taille leur permet d'en atteindre la périphérie.

Comme indiqué précédemment, la population n'est pas consciente que ces produits, salués comme une alternative permettant de réduire les risques, devaient avant tout être promus comme des aides à la désaccoutumance pour pallier à la pénurie de conseil et d'accompagnement par des professionnels du domaine. Des études plus récentes et indépendantes réalisées dans un cadre quotidien « réel » (par opposition aux études contrôlées) tendent à démontrer le contraire : à savoir que les cigarettes électroniques constituent plutôt un obstacle à l'arrêt du tabac et tendent à favoriser la double consommation de cigarettes traditionnelles et électroniques. Les effets de cette double consommation sur la santé n'ont pas encore été suffisamment étudiés. Il ne faut néanmoins pas oublier que la nicotine en soi a des effets indésirables sur la santé. La consommation quotidienne d'une à quatre cigarettes augmente déjà considérablement la morbidité et la mortalité toutes causes confondues, mais en particulier en lien avec les maladies coronariennes et le cancer du poumon (surtout chez les femmes). Et un nombre croissant d'études indépendantes montrent que les jeunes consommateurs de cigarettes électroniques sont plus susceptibles de passer ultérieurement aux cigarettes traditionnelles. En l'état actuel des connaissances, une recommandation générale et non différenciée conseillant le recours aux cigarettes électroniques comme aide à l'arrêt du tabac et mesure de réduction des risques semble prématurée.

## **3. Quels sont les développements dans d'autres pays et quelles mesures les autorités sanitaires ont-elles prises ?**

Aux États-Unis en particulier, où un marché des cigarettes électroniques peu réglementé existe depuis bien plus longtemps qu'en Suisse, une véritable explosion de la consommation chez les jeunes a été observée avec l'arrivée de JUUL®, qui détient désormais 70 % de parts de marché. Face à cette situation, la *Federal Food and Drug Agency*, soit l'agence fédérale en charge de réglementer les cigarettes électroniques, a décidé d'introduire de nouvelles mesures réglementaires pour protéger les jeunes. Elle a ainsi interdit certains arômes qui augmentent l'attrait de ces produits, en particulier auprès des jeunes.

#### 4. Quelle est la situation en Suisse ?

La Suisse est un marché test idéal pour les nouveaux produits de l'industrie du tabac, non seulement en raison de la réglementation peu restrictive dont bénéficient ces produits nocifs, mais aussi en raison de sa cohabitation culturelle pacifique dans un environnement économique prospère.

L'introduction d'IQOS® par Philip Morris International à Lausanne, avec un magasin conçu spécialement, a pu être empêchée à temps grâce à la réaction rapide et courageuse des autorités, des professionnels de la prévention et des chercheurs.

Jusqu'à présent, seules les cigarettes électroniques sans nicotine pouvaient être commercialisées en Suisse. Les personnes qui souhaitaient acheter des cigarettes électroniques contenant de la nicotine pouvaient en importer de l'étranger en quantités limitées pour leur usage personnel uniquement. Depuis avril 2018, les produits contenant de la nicotine, en particulier JUUL®, sont toutefois homologués en Suisse, et les affiches qui promeuvent la cigarette électronique sont omniprésentes.

#### 5. Quelles mesures de prévention faut-il prendre, et qui doit en prendre l'initiative ?

L'industrie du tabac a compris depuis longtemps que le commerce de la nicotine constituait le cœur de son activité en raison de la dépendance qu'elle crée. Contrairement à l'opinion largement répandue selon laquelle les cigarettes électroniques favorisent l'arrêt du tabac, elles sont principalement consommées en complément des cigarettes traditionnelles et pas uniquement en remplacement de celles-ci. Cela signifie qu'il y a de plus en plus de double consommation. Ce constat a incité l'industrie du tabac à se lancer dans la production et la vente de substituts nicotiniques, dont les cigarettes électroniques, qui ont d'une part l'avantage de pouvoir être « fumées » sans être interdites dans les lieux publics et, d'autre part, impliquent une gestuelle qui rappelle la cigarette traditionnelle, ce qui pourrait entraîner une re-normalisation du tabagisme. Il n'est donc pas étonnant qu'Altria (société mère de Philip Morris International) soit entrée sur le marché des cigarettes électroniques en acquérant une part significative des actions de JUUL®, ce d'autant plus que les cigarettes électroniques ne semblent pas prendre de parts de marché à ses produits traditionnels.

Si les multinationales du tabac se lancent dans le commerce de cigarettes électroniques et de produits du tabac chauffé, nous devons également tenir compte de leur expérience en matière de réglementation et de promotion des produits par le marketing et le parrainage. Sur le plan politique, les autorités compétentes auront de plus en plus de mal à imposer des mesures de prévention structurelle efficaces.

Introduire rapidement une réglementation stricte des cigarettes électroniques, en particulier JUUL®, et des produits du tabac chauffé comme IQOS® ou Ploom®, qui créent une dépendance à la nicotine, est par conséquent nécessaire, ce jusqu'à ce que l'on dispose de suffisamment d'études indépendantes pour déterminer leur nocivité, leur influence sur l'arrêt du tabac et leur possible effet passerelle sur les adolescents.

Même si les produits du tabac chauffé et les cigarettes électroniques peuvent présenter des différences quantitatives et qualitatives du point de vue de la santé individuelle, cette vision est trop réductrice par rapport à la santé de la population. En effet, la force motrice de la consommation de ces produits et de l'épidémie de nicotine qui l'accompagne n'est autre que la **maximisation des profits** de l'industrie de la nicotine. Les produits alternatifs ne sont rien de plus qu'un moyen d'y parvenir et l'argument non différencié de la diminution des risques avancé par certains spécialistes en addictions constitue une promotion publicitaire gratuite et bienvenue. Pour servir son objectif, l'industrie de la nicotine aspire à :

- Une **réglementation** aussi minimaliste que possible (Loi sur les produits du tabac, FCTC).
- Une clientèle fidèle hautement dépendante de ses produits, mais induite en erreur dans sa perception, et un nombre « non négligeable » de jeunes clients (nicotine, arômes et marketing –

qui se distancie de la **publicité** traditionnelle et adopte des méthodes alternatives, y c. réseaux sociaux et parrainage invoquant un prétendu engagement philanthropique).

- Des produits nicotiques « alternatifs », qui sont censés être nettement moins nocifs (« 95 % »), ce qui lui sert principalement à regagner sa crédibilité écornée et à redorer son image (**réduction des risques**).

Pour terminer : l'industrie du tabac s'est lancée sur le marché lucratif du cannabis. La consommation de cannabis sous forme de joint est également appelée à devenir un problème de tabac et de nicotine, dont la puissante industrie fera valoir ses intérêts financiers. C'est pourquoi les professionnels de la prévention du tabagisme, de la nicotine mais aussi de la toxicomanie devront mettre leur expertise et leur expérience au service de la future « Commission fédérale sur les addictions et la prévention des maladies non transmissibles » afin de prévenir une nouvelle épidémie de nicotine, et plus particulièrement d'endiguer l'épidémie actuelle, et de relever les défis communs à venir.

## 6. Références choisies

- 1) Corporate Power and Social Policy: The Political Economy of the Transnational Tobacco Companies. Holden C, Lee K. Glob Soc Policy. 2009 December 1;9(3):328-354.
- 2) The Tobacco Endgame: Is It Possible? Novotny TE. PLoS Med. 2015;12(5):e1001832.
- 3) Big Tobacco, E-cigarettes, and a road to the smoking endgame. Branston JR, Sweanor D. International Journal of Drug Policy. 29(2016).
- 4) Are We Losing the War on Nicotine Addiction? Alison Davis and Alexis Wnuk. Brainfacts.org, 25.9.2018 <http://www.brainfacts.org/diseases-and-disorders/addiction/2018/are-we-losing-the-war-on-nicotine-addiction-092018> (29.07.2019).
- 5) Tobacco company strategies to identify and promote the benefits of nicotine. Ling PM, Glantz SA. Tob Control. 2019;28:289-296.
- 6) Transnational Tobacco Companies and New Nicotine Delivery Systems. Mathers et al. Am J Public Health. 2019;109:227-235.
- 7) Tobacco Industry Research on Nicotine Replacement Therapy: "If Anyone Is Going to Take Away Our Business It Should Be Us". Apollonio D, Glantz SA. Am J Public Health. August 17, 2017:e1-e7.
- 8) Erhitzter Tabak und «Heat not Burn»-Tabakprodukte. Humbel F, Sattler A und Schuurmans M. Praxis. 2018;107(6):315-322.
- 9) E-cigarette and smoking cessation in real-world and clinical settings: a systematic review and meta-analysis. Kalkhoran S, Glantz SA. Lancet Respir Med. 4(2):116-128.
- 10) Association of occasional smoking with total mortality in the population-based Tromsø study, 2001-2015. Løchen M-L et al. BMJ Open. 2017;7:e01907.
- 11) American College of Cardiology. "E-cigarettes linked to heart attacks, coronary artery disease and depression: Data reveal toll of vaping; researchers say switching to e-cigarettes doesn't eliminate health risks." ScienceDaily. 7 March 2019. [www.sciencedaily.com/releases/2019/03/190307103111.htm](http://www.sciencedaily.com/releases/2019/03/190307103111.htm) (29.07.2019).
- 12) Association Between Electronic Cigarette Use and Myocardial Infarction. Alzahrani T et al. Am J Prev Med. 2018;55(4):455-461.
- 13) E-Cigarettes and Cardiovascular Risk: Beyond Science and Mysticism. Lippi G et al. Semin Thromb Hemost. 2014;40:60-65.
- 14) Internationale Lungenfachgesellschaften warnen vor E-Zigaretten. Barben J, Hammer J. Schweizerische Ärztezeitung. 2018;99(37):1235-1237.

- 15) Perspectives on e-cigarettes from an inhalation toxicologist who is a mother of teenagers. Webinar American Thoracic Society Tobacco Action Committee, April 11, 2019. <https://www.thoracic.org/advocacy/tobacco-action/perspectives-on-e-cigs.php> (29.07.2019).
- 16) A conflict of interest is strongly associated with tobacco industry-favourable results, indicating no harm of e-cigarettes. Pisinger C et al. Preventive Medicine. 119(2019):124-131.
- 17) Parental Smoking and E-cigarette Use in Homes and Cars. Drehmer JE, Nabi-Burza E, Hipple Walters B et al. Pediatrics. 2019;143(4).
- 18) Les produits du tabac et les succédanés de tabac produisent des poussières fines. Position de la Commission fédérale pour la prévention du tabagisme, janvier 2019.
- 19) Juul's Convenient Smoke Screen. Kevin Roose. The New York Times, 11.01.2019. <https://www.nytimes.com/2019/01/11/technology/juul-cigarettes-marketing.html?action=click&module=News&pgtype=Homepage&login=email&auth=login-email> (29.07.2019).
- 20) Driven by Juul, youth tobacco use continues to grow; FDA talking tougher (but not yet doing much). Glantz SA. 11.02.2019. <https://tobacco.ucsf.edu/driven-juul-youth-tobacco-use-continues-grow-fda-talking-tougher-not-yet-doing-much> (29.07.2019).
- 21) The Association Between Smoking and Electronic Cigarette Use in a Cohort of Young People. East K et al. Journal of Adolescent Health. 62(2018):539-547.
- 22) E-cigarette Use Among Young Adults in the U.S. Olfson M et al. Am J Prev Med. 2019;56(5):655-663.
- 23) Tobacco Use By Youth Is Rising: E-cigarettes are the main reason. [Science behind the issue – Vital Signs: Tobacco Product Use Among Middle and High School Students – United States, 2011-2018, Morbidity and Mortality Weekly Report (MMWR)]. <https://www.cdc.gov/vitalsigns/youth-tobacco-use> (29.07.2019).

#### **Suisse :**

- 24) La consommation de substances psychoactives des 11 à 15 ans en Suisse. Situation en 2018 et évolutions depuis 1986. Résultats de l'étude Health Behaviour in School-aged Children (HBSC). Delgrande Jordan M et al. Addiction Suisse, Lausanne, le 28 mars 2019. [https://www.hbsc.ch/pdf/hbsc\\_bibliographie\\_342.pdf](https://www.hbsc.ch/pdf/hbsc_bibliographie_342.pdf) (29.07.2019).
- 25) Schweizer Studie lanciert - Wie gefährlich sind E-Zigaretten? E-Zigaretten werden vermehrt zum Rauchstopp genutzt. Eine Studie soll nun Antworten dazu bieten. Fabian von Allmen, SRF, 01.09.2018, 15:22 Uhr. <https://www.srf.ch/news/schweiz/schweizer-studie-lanciert-wie-gefaehrlich-sind-e-zigaretten> (30.07.2019).
- 26) 10vor10, 31.08.2018, 21:51 Uhr. FOKUS: Grosse Studie zu E-Zigaretten läuft. <https://www.srf.ch/play/tv/10vor10/video/fokus-grosse-studie-zu-e-zigaretten-laeuft?id=37a3d8ef-a99a-4254-913a-5f271a673df4> (30.07.2019).
- 27) 10vor10, 31.08.2018, 21:51 Uhr. FOKUS: Tabakmultis locken mit neuen Mitteln. <https://www.srf.ch/play/tv/10vor10/video/fokus-tabakmultis-locken-mit-neuen-mitteln?id=f9c1066c-e86b-4194-8456-ae1377a1df36> (30.07.2019).
- 28) Philip Morris will das Rauchen gesünder machen. Sergio Aiolfi, NZZ vom 22.06.2019.

#### **Articles de synthèse sur la cigarette électronique :**

- 29) Dossier: Produits nicotiques. Addiction Suisse, Fiche d'information, version décembre 2018.
- 30) E-Cigarettes: Use, Effects on Smoking, Risks, and Policy Implications. Glantz SA, Bareham DW. Annu. Rev. Public Health. 2018;39:215-235.
- 31) National Academies of Sciences, Engineering, and Medicine. 2018. Public health consequences of e-cigarettes. Washington, DC: The National Academies Press.

## Cannabis :

- 32) Electronic Cigarettes and Future Marijuana Use: A Longitudinal Study. Dai H et al. Pediatrics. 2018;141(5):e2017-3787.
- 33) A Public Health Framework for Legalized Retail Marijuana Based on the US Experience: Avoiding a New Tobacco industry. Barry RA and Glantz SA. PLoS Med. 13(9):e1002131.
- 34) Big Marijuana – Lessons from Big Tobacco. Richter KP, Levy S. NEJM. 2014;371(5):399-401.
- 35) Regulating Marijuana in California. Murphy P, Carnevale J. Public Policy Institute of California (PPIC), Apr 2016.
- 36) Factsheet 1: Cannabis. Schuurmans A, Befrui N, Barben J. Primary and Hospital Care – Allgemeine Innere Medizin. 2016;16(29):384-386.
- 37) The health and social effects of nonmedical cannabis use. World Health Organization 2016.
- 38) The Health Effects of Cannabis and Cannabinoids. The Current State of Evidence and Recommendations for Research. The National Academies Press 2017.
- 39) A Guide to the National Academy of Science Report on Cannabis: An Exclusive Discussion with Panel Members. Cannabis and Cannabinoid Research. Volume 2.1, 2017.
- 40) Projet de loi 157 : Loi instituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière. Mémoire déposé à la Commission de la santé et des services sociaux. Institut national de santé publique. Québec, 17 janvier 2018.
- 41) Cannabis: Mise à jour des connaissances 2019. Rapport à l'intention de la Commission fédérale pour les questions liées aux addictions (CFLA). Broers B et al. Berne, 16.04.2019.
- 42) Rapport de Synthèse sur le Cannabis de la Commission fédérale pour les questions liées aux addictions (CFLA). Zobel F et al. Avril 2019.

## 7. Aide à la décision : degré de réglementation des succédanés de tabac

<i>Critères</i>	<i>Moins de réglementation</i>	<i>Plus de réglementation</i>
Nocivité importante		X
Effet « passerelle »		X
« Double usage »		X
Nombreux arômes (attrayant pour les jeunes)		X
Teneur élevée en nicotine (potentiel de dépendance élevé)		X
Aide pour arrêter de fumer	X	
Intérêt élevé de l'industrie du tabac		X
Beaucoup de « pseudo-science »		X

31.10.2019